

DELIBERATION N°2026-074

L'an deux mille vingt-six le 24 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure se sont réunis à BRIONNE (27800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, le Président.

Étaient présents : Titulaires : BEURIOT Valéry, BRUN Patrick, BOUCHER Dominique, DAVID Jean-Luc, DE ANDRES Carole, DELAPORTE Jean-Pierre, DEZELLUS Michel, DUTILLOY Brigitte, ENOS Jacques, GAUTIER Florence, GOETHALS Geoffrey, GUESDON Allain, LAMY Denis, LE BAILLIF Jacques, LEBOUCHER Alain, LEGROS Pierre, MALCAVA Didier, MENNITI Sandrine, MONLON Laurette, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, PONSARD Céline, POUSSET Jérôme, SANCHEZ Sabrina, VAN DEN DRIESSCHE André, VAN DUFFEL Christine, VAUTIER Pascal, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Pouvoirs : JEHANNE Eric donne pouvoir à DELAPORTE Jean-Pierre.

Suppléants votants : BURET Dominique et HARD Sophie.

Suppléants non-votants : /

Étaient excusés : AUBE Patrick, BERTIN Franck, BROSSAULT Nicolas, CANNAERT Frédéric, CHOAIN Louis, CLEMENCE Didier, CONTASSOT-VIVIER Jacques, DAHLKE Jochen, DEBUS Jérôme, DORLEANS Jacques, FONTAINE Alain, GREAUME Gilles, JEHANNE Éric, JOUBERT Jean-Nicolas, LATHAM Amaury, MORDANT Arnaud, ROCFORT Françoise, TIHY André, SENINCK Régine, VAGNER Marie-Lyne et VANHEULE Philippe.

Étaient absents : AUBOURG Jean, DA SILVA Emilie, DELAMARE Frédéric, GUITTON Philippe, LAFFAY Régis, MOËNS Vincent, MONNIER Christelle, MORIN Olivier, TAURIN David, THONNEL Mickaël, SIMON Bertrand et SIMON Josette.

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Directrice pôle Ressources Humaines & Insertion, FRESLAUD Isabelle – Responsable Financier, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Responsable adjointe CETRAVAL, BOITEL Dominique – Responsable Communication, GUENETTE Marion – Responsable Animation, LEFRANC Sébastien – Responsable Exploitation & Logistique, COLLAS Maud – Responsable du traitement des données, CORDEY Marlène – Responsable des Affaires Générales et RIVOALLAN Marie – Assistante aux Affaires Générales.

Titulaires..... 29

Suppléants votants.....02

Suppléant non-votant.....00

Pouvoirs.....01

Total votant.....32

Présents.....31

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09 heures 00.

Date de la convocation : 17 juin 2026. Secrétaire de séance : LEGROS Pierre.

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES DELEGUES AU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 1992 modifié portant création du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2024 portant modification des statuts du Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'ouest de l'Eure (PRECOVAL) ;

Vu les statuts dudit syndicat ;

Sachant que le cercle national du recyclage (CNR) est une association de la loi de 1901 sans but lucratif, composée de collectivités locales, de fédérations et d'organisations professionnelles, d'associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'insertion professionnelle. Cette association de loi 1901 a été créée en juin 1995 dans le but de « faire évoluer les mentalités en matière de gestion des déchets ». Il a pour objet de promouvoir les collectes sélectives, le tri et le recyclage des déchets, et d'aider les collectivités dans la mise en place des programmes de gestion des déchets pour participer aux économies de matières premières et d'énergie pour préserver l'environnement. Ainsi, le CNR constitue d'une part, une source d'information et de conseils importants pour les élus et les techniciens en matière de recyclage des déchets, et d'autre part, une source de propositions pour mener à bien les dossiers dans le but de limiter les coûts d'élimination des déchets.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil syndical, il convient de désigner les délégués appelés à représenter le PRECOVAL au sein du Cercle National du Recyclage ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article unique : De désigner, pour la durée du mandat, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre en tant que délégué titulaire et Monsieur PECOT Bertrand en qualité de délégué suppléant du PRECOVAL au sein du Cercle National du Recyclage.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du PRECOVAL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.